

INFO EXPOSANT



8 SEPT. 2019

4029, ch. de comté 16
RICEVILLE Ontario
4029 County Road 16



- L'Expo Bois et Forêt est réservée aux produits ou services en rapport avec la forêt.
- Les exposants devront s'inscrire au plus tard le 20 août 2019.
- Les espaces seront attribués dans l'ordre d'inscription (premier inscrit, premier servi).
- Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription afin d'assurer une certaine diversité et de tenir compte de l'espace disponible. Tous les candidats à l'inscription seront avisés de leur statut dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de leur inscription.
- On trouvera les tarifs d'inscription dans le formulaire d'inscription ci-joint. Tous les paiements sont dus le 30 août 2019 au plus tard.
- Les paiements peuvent être effectués par chèque (à l'ordre de **Boisés Est enr.**), par virement électronique (adresse courriel '**boisesest01**') ou par carte de crédit. Voir site Web '<https://boisesest.ca/paiement-en-ligne/>'.
- Les exposants inscrits auront droit à un espace de 10 pi. X 10 pi. (espaces multiples disponibles).
- Les organisateurs tenteront de tenir compte des préférences des exposants dans la disposition des espaces, mais n'offrent aucune garantie à cet effet. Les premiers inscrits bénéficieront donc d'un avantage.
- **Les exposants sont invités à se procurer eux-mêmes les tentes, tables, chaises, etc.** dont ils ont besoin. Ceux qui ont absolument besoin d'électricité doivent communiquer avec le coordinateur le plus tôt possible.
- Tous les kiosques doivent être en place à 9h30 le dimanche 8 septembre 2019, et les véhicules déplacés au stationnement prévu sauf autorisation des organisateurs.
- Les exposants s'engagent à maintenir leur kiosque en place pour toute la durée de l'Expo (10h00 à 17h00). Ils pourront le remballer à partir de 17h00, heure à laquelle l'accès des véhicules sera autorisé sur le site.
- Boisés Est et la Riceville Agricultural Society, qui héberge **Bois et Forêt**, rejettent toute responsabilité pour tout dégât ou perte qui pourrait affecter un kiosque ou son contenu.
- Les exposants recevront une enseigne indiquant le thème particulier qui les lie à la forêt (voir formulaire Inscription Exposant 2019). Ils seront invités à afficher cette enseigne à leur kiosque.
- Les exposants ne sont pas tenus de présenter un kiosque exclusivement en rapport avec la forêt si leurs activités ne le sont pas. Ils s'engagent toutefois à mettre en valeur dans leur kiosque leur lien particulier avec la forêt.
- Les exposants sont invités à promouvoir **Bois et Forêt** et leur participation à l'Expo sur leurs lieux de travail et dans leurs documents publicitaires, dont leur site Internet, page Facebook et autres réseaux sociaux. En échange, Boisés Est, organisateur de l'Expo, s'engage à faire la même chose pour leurs activités reliées à la forêt.
- Les exposants membres de Boisés Est seront invités à s'identifier comme tels à leur kiosque. Une enseigne à cet effet leur sera remise.
- Les exposants s'engagent à être aussi éco-responsables que possible.
- En signant le formulaire d'inscription, les exposants participant à **Bois et Forêt** s'engagent à respecter toutes les conditions énumérées ci-dessus.

20190316

